

Modifications apportées aux critères d'admissibilité aux prix d'excellence du Yukon

WHITEHORSE — Le programme de Prix d'excellence du Yukon est modifié de façon à permettre aux élèves d'être admissibles à une bourse dans un plus grand nombre de matières. De plus, ce n'est plus la note de l'examen final qui sera le critère d'admissibilité au prix, mais la note finale du cours.

« Les élèves yukonnais bénéficieront certainement des modifications apportées aux critères d'admissibilité aux Prix d'excellence, qui seront d'ailleurs attribués dans un plus grand nombre de matières », a déclaré la ministre de l'Éducation, M^{me} Elaine Taylor.

Auparavant, pour mériter un Prix d'excellence, il fallait que l'élève obtienne une note minimale aux examens finaux dans les matières de base, comme les langues, les mathématiques, les sciences humaines et les sciences. À présent, c'est la note finale obtenue pour l'ensemble du cours qui sert de critère d'admissibilité au prix. Qui plus est, les élèves peuvent maintenant obtenir un prix d'excellence dans un plus grand nombre de matières, notamment en art, en musique, en travail manuel, en économie familiale, en éducation en plein air, etc.

Pour se mériter un prix, d'une valeur de 300 \$ par matière, les élèves de la 10^e à la 12^e année doivent obtenir une note finale de 80 % ou plus dans jusqu'à cinq matières obligatoires et cinq matières au choix. Il est possible d'obtenir jusqu'à dix prix, soit quatre en 10^e année, trois en 11^e année et trois en 12^e année, jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Les modifications apportées aux critères d'admissibilité n'ont aucune incidence sur les prix qu'ont reçus les élèves ayant déjà terminé leurs études secondaires. Par le passé, les élèves recevaient un prix d'excellence lorsqu'ils obtenaient une note de 80 % ou plus aux tests de rendement scolaire du Yukon (de fin d'année) et aux examens provinciaux de la Colombie-Britannique, peu importe leur note finale.

Une période de chevauchement de deux ans s'appliquera aux élèves qui ont passé les tests de connaissances de 9^e année du Yukon. La dernière fois que des élèves de 9^e année ont passé ce test remonte à 2012, en raison de modifications apportées au programme de Colombie-Britannique, duquel s'inspire le Yukon. Pour ces élèves, l'admissibilité aux prix sera évaluée en fonction des anciens et des nouveaux critères d'attribution des bourses, et c'est le critère le plus favorable qui déterminera le montant de la bourse, jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Pour de plus amples renseignements : Prix d'excellence du Yukon

-30-

Un document d'information est fourni ci-dessous.

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Ronuk Modha
Communications
Éducation
867-667-8066
ronuk.modha@gov.yk.ca

Prix d'excellence du Yukon : Aperçu des modifications apportées au programme

| Caractéristiques du programme | Avant l'année scolaire 2013-2014 | À compter de l'année scolaire 2013-2014 |
|--|--|---|
| Test de rendement scolaire du Yukon (Yukon Achievement Test – YAT) | | |
| Résultats au test d'anglais YAT | 200 \$ pour avoir dépassé les exigences en mathématiques 200 \$ pour avoir dépassé les exigences en arts langagiers lors du YAT de 9 ^e année | Résultats au YAT non pris en compte |
| | | |

| | | |
|--|--|--|
| Résultats au test de français YAT | 200 \$ pour avoir dépassé les exigences en français lors du YAT de 9 ^e année (classes d'immersion française et de français langue première [FLP] seulement) | Résultats au YAT non pris en compte |
| Matière par niveau | | |
| 10 ^e année | Note d'examen final de 80 % ou plus en : Mathématiques 10 : 300 \$ Sciences 10 : 300 \$ Anglais 10 : 300 \$ | Note finale de 80 % ou plus en : Mathématiques 10 : 300 \$ Sciences 10 : 300 \$ Anglais 10 : 300 \$ Et dans 1 autre matière : 300 \$ |
| 11 ^e année | Note d'examen final de 80 % ou plus en : Sciences humaines 11 : 400 \$ | Note finale de 80 % ou plus en : Sciences humaines 11 : 300 \$ ou l'équivalent Et dans 2 autres matières : 300 \$ pour chacune |
| 12 ^e année | Note d'examen final de 80 % ou plus en : Anglais 12 : 500 \$ | Note finale de 80 % ou plus en : Anglais 12 ou l'équivalent : 300 \$ Et dans deux autres matières : 300 \$ pour chacune |
| Français | Note d'examen final de 80 % ou plus en : Français 10 : 300 \$ Français 12 : 500 \$ | Les cours de français sont considérés comme équivalents aux cours d'anglais. La plus haute note sera retenue. |
| Preuve à fournir pour présenter une demande | | |
| | Les élèves qui font une demande de prix d'excellence doivent fournir une preuve des dépenses liées à leurs études postsecondaires. | Les élèves qui font une demande de prix d'excellence doivent fournir une preuve des dépenses liées à leurs études postsecondaires. |
| Délai pour demander le versement des prix d'excellence après la fin des études | | |
| | 10 ans | 10 ans |
| Montant maximal des bourses | | |
| | Aucune limite absolue**. Uniquement sur la base des examens provinciaux de la C.-B. | 10 prix de 300 \$ attribués en fonction des relevés de notes, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par élève. |

**Les élèves pourraient avoir passé des examens provinciaux de la Colombie-Britannique pour un cours équivalent, tel que Anglais 10 et Étude des Premières nations 10, et avoir reçu des prix d'excellence du Yukon pour les deux.

Communiqué numéro 14-299

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here: <http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.

